



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Château des Rohan – Programme de travaux d’entretien et de réparations 2020 Travaux de maçonnerie sur la façade ouest

DEL-2020-083

Numéro de la délibération : 2020/083

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2020

Date de convocation du conseil : 22/09/2020

Date d’affichage de la convocation : 22/09/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Château des Rohan – Programme de travaux d’entretien et de réparations 2020

Travaux de maçonnerie sur la façade ouest

Rapport de Georges-Yves GUILLOT

Le nettoyage effectué en mai 2020 de la façade principale du château (aile ouest) envahie par la végétation, a laissé apparaître des désordres nécessitant des travaux de maçonnerie à entreprendre très rapidement pour la mise en sécurité de la douve. Il s’agit de procéder à la réfection d’une partie soufflée du parement située à proximité du pont de pierre.

Le montant des travaux (devis de l’entreprise Vitry de Moréac - 56) s’élève à 24 800 euros HT, soit 29 880 euros TTC, dont 50 % du hors taxes subventionnable par l’Etat, soit 12 450 euros HT.

Nous vous proposons :

- d'accepter ces travaux ;
- d'autoriser la maire à demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France ;
- d'autoriser la maire à demander des subventions à l’État et au Département.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**